

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0646^e** séance
tenue le **17 avril 2023**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Sylvie Dubois, Nathalie Fernando, Raphaël Fischler, France Houle, Michel Janosz, Christine Théorêt ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de l'École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Francis Beaudry, Chantal Bémour, Marie-Claude Boivin, Isabelle Brault, Nathalie Bureau, François Champagne, Maximilien Debia, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Arnaud Duhoux, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Dyala Hamzah, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Hélène Lebel, Roger Lippé, Stéphane Molotchnikoff, Alain Moreau, Christian Nadeau, Josette Noël, Monique Pagé, Martin Papillon, Danielle Pinard, Sylvain Quessy, Michel Max Raynaud, Phaedra Royle, Samir Saul, Jacques Thibodeau, Isabelle Thomas, Elvire Vaucher, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, David Lewis, Lise Marien, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes des étudiants : Hadrien Chénier-Marais, Enrique Colindres, Alexis Cyr, Catherine Dionne, Audréanne Matte-Landry, Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Radia Sentissi ; les membres indépendants représentant les diplômés : Pierre Simonet, Nicole Trudeau ; les représentants et les représentantes du personnel : Nicolas Ghanty, France Lebel, Lynne Thuot ; les représentants et les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Sophie Langlois, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Philippe Prud'homme, Catherine Villemer.

ABSENCES : la directrice et le directeur des écoles affiliées : Maud Cohen, Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Sylveline Bourion, Yvan Dumais, Diane Lamarre, Solange Lefebvre, Ian Thomas MacDonald, Amélie Maugère, Alexandre Prat, Gilles Soulez, Daniel Thirion ; les représentants du personnel enseignant : Kenneth George, Philippe Lévesque-Groлеau ; un représentant du personnel : Yannick Tremblay ; une représentante des cadres et professionnels : Nathalie Sargo Andrade.

PERSONNES EXCUSÉES : la présidente des délibérations : Claire Durand ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Dominic Arsenault, Jean Barbeau, Julie De Maeyer, Jean-Sébastien Fallu, Jean Leclair, Anne Marchand, Julien Riel-Salvatore, Audrey Smargiassi, Marie-Pierre Sylvestre, Mario Talajic ; une représentante du personnel enseignant : Liliette Michel ; un observateur : Jean-Paul Loyer.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur
SUPLÉANT À LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : M. Alexandre Beaupré-Lavallée
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté des arts et des sciences

M. Jean-François Masson, professeur titulaire et directeur intérimaire du Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

M. Serge Dubé, professeur retraité du Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 27 mars 2023.

M. Pierre Théroux, professeur retraité du Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 20 mars 2023.

Faculté des arts et des sciences

M. Marc Renaud, professeur honoraire et chercheur au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 29 mars 2023.

Faculté des sciences infirmières

Mme Françoise Bergeron, professeure retraitée de la Faculté des sciences infirmières, décédée le 8 mars 2023.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0646-1

ORDRE DU JOUR

2023-A0021-0646^e-761

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2023-A0021-0646^e-761.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0645^e séance tenue le 20 mars 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal

4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Budget de fonctionnement 2023-2024
 - Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
8. Prochaine séance : Le 15 mai 2023, à 14 heures
9. Clôture de la séance

AU-0646-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0645^e SÉANCE
TENUE LE 20 MARS 2023**

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 5, à l'avant-dernière ligne du premier paragraphe, remplacer « délocalisé à l'UQTR » par « au campus de l'UdeM en collaboration avec l'UQTR pour l'année préparatoire ».

À la page 12, à la première phrase du premier paragraphe, remplacer « note que les pages 8 à 10 de la présentation ne comportent pas de titre » par « dit ne pas trouver les titres des pages 8 à 10 de la présentation ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0645^e séance tenue le 20 mars 2022, tel que modifié.

AU-0646-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général donne la parole à la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux pour la présentation de suivis, découlant de séances antérieures, relatifs à l'adoption de la politique sur les libertés universitaires et à la création du Comité de suivi de cette Politique.

Au sujet de la recommandation de l'Assemblée concernant les espaces de médiation, Mme Amirault informe avoir rencontré les facultés et les référents facultaires dans les dernières semaines. Le constat général est à l'effet qu'il y a très peu de cas et que dans toutes les facultés, les espaces de médiation seront prêts à être mis en place en fonction des situations qui pourront surgir. Avec l'appui de l'équipe du Secrétariat général, elle travaille à mettre en place une formation en matière de médiation qui sera déployée dans le cadre des rencontres des secrétaires de faculté. À chaque rentrée, une formation serait offerte dans ce cadre, à laquelle la vice-rectrice pourrait participer pour faire les suivis sur les contenus et les constats qui émergeront. Deuxièmement, le Comité de mise en œuvre de la politique sur

les libertés universitaires, dont les membres ont été désignés à la dernière séance de l'Assemblée universitaire, se rencontrera une première fois avant la fin de l'été, probablement au mois de mai.

AU-0646-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0646-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0646-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le 24 mars avait lieu l'inauguration du campus de l'UdeM à Brossard en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, et de la mairesse de Brossard, Doreen Assaad. L'offre actuelle de programmes, principalement constituée de formations courtes et orientées vers le développement professionnel, est appelée à se développer à ce campus qui a une capacité d'accueil de 2000 étudiants.

Le recteur mentionne ensuite le classement disciplinaire QS 2023, dans lequel l'UdeM et ses écoles affiliées, HEC et Polytechnique, font à nouveau bonne figure. L'UdeM, avec ses écoles affiliées, est dans le palmarès des 50 meilleurs établissements dans 4 disciplines : bibliothéconomie et gestion de l'information, médecine vétérinaire, statistiques et recherche opérationnelle, et informatique et système d'information.

Le recteur évoque le débat public sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle (IA) auquel ont pris part notamment plusieurs experts de l'UdeM qui ont soulevé la nécessité que la recherche sur l'IA qui est menée par le secteur privé soit mieux contrôlée pour qu'elle serve le bien commun. Le recteur a publié une lettre à ce sujet pour souligner le rôle des universités dans ce domaine et pour amener les acteurs de l'IA à prendre en compte le rôle capital que jouent les acteurs des sciences humaines et des sciences sociales dans le développement de ce secteur scientifique.

Au chapitre du financement de la recherche, le recteur déplore que le budget fédéral ne comporte aucun accroissement dans le financement de la recherche ni par le biais du financement des trois conseils. Il note d'autre part que le budget du Québec comporte un léger rehaussement du financement de la recherche. Il souligne le rapport du Comité sur le soutien du système fédéral de la recherche, présidé par Frédéric Bouchard, publié récemment, qui démontre le retard du Canada par rapport aux autres pays à cet égard et assure que la communauté universitaire, le U7, le U15, Universités Canada, notamment, poursuivent leurs représentations auprès du gouvernement fédéral afin que le financement de la recherche soit porté à un niveau qui permettra au Canada de maintenir un niveau concurrentiel, en particulier dans le recrutement de talents.

Le recteur termine son rapport en mentionnant les prix et distinctions reçus par des membres de la communauté universitaire.

AU-0646-5.2 **INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Sentissi informe que le congrès général de la FAECUM a eu lieu au mois de mars et que la fin des mandats de la plupart des membres de l'équipe actuelle se termine prochainement. La nouvelle équipe entrera en poste le 1^{er} mai. Elle en profite pour remercier toutes les personnes avec lesquelles la FAECUM a collaboré au cours de l'année écoulée.

Le président des délibérations remercie les membres de la FAECUM pour leur participation aux travaux de l'Assemblée

M. Bouchard informe que la fin de semaine dernière, à Los Angeles, a eu lieu la remise des Prix Breakthrough lors de laquelle le professeur Gilles Brassard a reçu un prix pour ses travaux en physique théorique, en particulier en cryptographie quantique. Par ailleurs, le 26 avril prochain, dans le cadre de la série *Au carrefour des savoirs*, se tiendra une discussion sur le thème « l'augmentation du coût de la vie et les impacts sur les personnes en situation de vulnérabilité ». Les informations à ce sujet sont disponibles sur le site Web de la FAS.

AU-0646-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Concernant la nouvelle politique sur l'organisation du travail en mode hybride et sa réévaluation prévue dans un an, Mme Thuot demande si le ratio 60 %-40 % en présentiel et en télétravail pourra être modifié pour le travail de bureau s'il est démontré que ce sont les étudiants qui demandent plus d'entretiens par Teams qu'en personne.

M. Courchesne confirme qu'un suivi sera fait, alimenté par des mesures de divers aspects conséquents à l'organisation du travail en mode hybride ; avant de modifier le ratio, il faudra prendre connaissance de ces informations. Deuxièmement, cette directive s'inscrit dans une perspective d'organisation du travail sur plusieurs années ; il faudra voir comment elle se vivra et comment elle pourra éventuellement être ajustée si requis, si des manifestations nettes se dégagent en ce sens. Il rappelle par ailleurs que le fondement de cette directive est la mission universitaire et la capacité de livrer la mission universitaire.

M. Lewis dit avoir reçu récemment un courriel d'invitation à participer à un projet de recherche sur la prévention du plagiat approuvé par l'UdeM et demande des informations sur ce projet. Deuxièmement, évoquant un billet du recteur paru dans *Affaires universitaires*, qui encourageait les enseignants à connaître les noms de leurs étudiants, il suggère, afin de faciliter les choses, que l'Université rende disponibles, par exemple sur StudiUM, les photos tirées des cartes d'étudiants comme cela se faisait à l'Université McGill.

Mme Lefrançois dit ne pas avoir vu les questions qui sont posées dans le sondage sur le plagiat, mais indique qu'il s'agit d'un projet de recherche important auquel un grand nombre d'universités canadiennes participent. Toutes les règles éthiques ont été suivies. La collecte de données est en cours tant auprès des étudiants que des enseignants.

En réponse à la deuxième question, le recteur souligne qu'il écrit un blogue à titre personnel sur des enjeux touchant l'enseignement, et qu'il ne s'agit aucunement d'énoncer dans ce cadre de nouvelles politiques de l'Université. S'il advenait que des changements à l'UdeM en venaient à découler de ces notes personnelles, ils devraient être faits conformément aux pratiques habituelles, soit à travers la Commission des études ou toute autre instance pertinente. Pour ce qui est des photos tirées des cartes d'étudiants, il dit ne pas être au courant et cède la parole à la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études.

Mme Lefrançois, qui dit aussi ne pas connaître la réponse s'informerait, auprès de la registraire.

M. Saul présente une première question au sujet de la question du don chinois, évoqué dans les médias, versé par des hommes d'affaires chinois en 2016 pour financer des bourses pour les étudiants, en lien avec une communication interceptée par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Cette situation touchant indirectement l'UdeM, il demande pourquoi le SCRS n'a pas communiqué avec l'UdeM. Il demande également que la direction de l'Université contacte le SCRS pour savoir pourquoi l'Université n'a pas été informée de ce renseignement et enfin que la réponse soit communiquée à l'Assemblée universitaire afin de clarifier la situation. De ce que l'on comprend, l'Université

ne le savait pas : il estime que l'on a intérêt à le dire. Deuxièmement, référant aux informations touchant l'évolution des effectifs étudiants des universités québécoises indiquées dans la présentation sur les états financiers qui suivra, il estime important de se questionner sur l'avenir de l'Université et suggère que l'Assemblée universitaire devrait mettre à son ordre du jour, en affaires soumises pour étude, un point de discussion sur l'évolution du milieu universitaire québécois et la façon de se préparer pour ce qui s'en vient.

Sur la première question, le recteur rappelle que l'information évoquée par M. Saul est alléguée par le *Globe and Mail*, mais n'est pas avérée. Ce dernier ne peut pas confirmer ces informations auprès du SCRS puisque le simple fait de divulguer cette information constitue au Canada un acte criminel étant donné qu'il s'agit d'une information confidentielle qui aurait été colligée par le SCRS. Dans ces circonstances, il n'y aura pas de confirmation ou d'infirmité de cette information par le SCRS. Il assure que l'enjeu est suivi de près par l'UdeM et que la direction évalue les options qui s'offrent dans le contexte qui est évoqué dans les médias, mais qui comportent beaucoup d'incertitudes. Pour ce qui est de la deuxième question, il dit être ouvert à une telle discussion si l'Assemblée le souhaite, mais pour sa part il préfère qu'elle se concentre sur les objets qui sont sous la juridiction et la capacité d'action de l'UdeM, rappelant que des facteurs différents sont en jeu dans les différentes universités.

En complément, au sujet du SCRS, M. Saul souligne que ces informations étant en train de filtrer, et comme elles touchent l'UdeM, il lui semble que l'UdeM doit dire qu'elle n'a pas été informée et faire savoir qu'elle n'est pas coupable. Concernant la deuxième question, il précise qu'il ne s'agit pas de faire une étude de chacune des universités, mais plutôt de s'intéresser d'abord à l'UdeM, mais en tenant compte de l'écosystème universitaire et de la société dans lesquels elle s'inscrit.

Le recteur dit maintenir sa réponse à la deuxième question, cependant l'Assemblée est souveraine et peut décider de tenir un tel débat si elle le souhaite. Au sujet de la première question, il souligne que dans les communiqués ou les réponses aux questions des journalistes, l'UdeM a bien indiqué qu'elle n'avait aucune indication lorsque l'entente de don a été signée en 2016, que l'argent venait d'autres personnes ou qu'il y avait une tentative d'ingérence qui résultait de ce don. Donc ce que demande M. Saul a déjà été fait : l'UdeM a affirmé qu'elle n'avait pas connaissance de cet élément au moment où l'entente de don a été signée en 2016.

Mme Simoneau fait part que les chargés de cours n'ont pas accès à la version Adobe Pro qui permet de protéger les renseignements personnels des étudiants lorsque les enseignants doivent communiquer des informations sensibles sur les étudiants. Elle demande si l'UdeM compte offrir aux chargés de cours l'accès à Adobe Pro pour pouvoir respecter les règles qu'elle met en place pour la protection des renseignements sensibles des étudiants.

Le secrétaire général rappelle que le courriel, même avec un mot de passe, doit être utilisé en dernier recours ; d'autres plateformes d'échange, comme Docum, sont à privilégier pour la transmission des renseignements personnels. Il va s'informer de la situation auprès des TI et reviendra sur la question d'Adobe Pro et d'un outil qui permette de mettre un mot de passe.

Relativement aux rénovations du pavillon Roger-Gaudry, Mme Royle demande s'il est vrai qu'un entrepreneur a été renvoyé pour raison de retards excessifs sur des travaux, et demande si l'on pourrait présenter une mise à jour sur les travaux à ce pavillon. Deuxièmement, elle mentionne des difficultés avec la programmation du logiciel CHAL, même avec des horaires forcés, le système n'a pas fonctionné au sein de son département.

M. Filteau indique qu'il y a eu des problèmes avec un entrepreneur en déconstruction et celui-ci a été avisé. Ses travaux se poursuivent sous surveillance étroite pour s'assurer que la fin des travaux soit bien réalisée. Une rencontre a eu lieu notamment aujourd'hui avec le gérant de construction qui va prendre en charge la reconstruction.

Pour ce qui est du logiciel CHAL, Mme Lefrançois explique que l'on est en période de modification des premiers horaires produits par le logiciel et que l'on s'attendait à ce qu'il y ait des erreurs dans la première version des horaires qui ont été produits. À cette étape-ci, il est encore possible de trouver

des solutions pour corriger les erreurs et les problèmes en vue de sortir les horaires du trimestre d'automne pour la fin d'avril, afin que les étudiants puissent s'inscrire pour le trimestre d'automne. Les éditions suivantes des horaires seront meilleures grâce à l'apprentissage et aux bonifications qui seront apportées au fil du temps.

Dans la foulée des interventions de M. Saul et du recteur, M. Molotchnikoff suggère qu'il faut se pencher sur la question du développement de programmes courts. Il demande si les programmes courts ne sont pas en train de drainer les étudiants des programmes réguliers et de favoriser la diplomation dans ces programmes. Il se demande si ce n'est pas une mauvaise stratégie aux dépens des programmes réguliers de l'UdeM.

Le recteur dit être d'accord qu'il faut se pencher sur cette question, ce que l'on fait. Le contexte actuel ne suggère pas que ces programmes drainent les inscriptions qui se feraient dans les programmes de grades. Ce que l'on constate cette année est plutôt que ces étudiants ne sont pas au rendez-vous, donc que beaucoup d'étudiants qui auraient envisagé d'étudier dans les programmes courts choisissent probablement de rester sur le marché du travail ; c'est surtout sur ce plan que l'on constate un déclin des inscriptions. Il explique qu'au cours de la dernière décennie les universités francophones du Québec ont augmenté le nombre de programmes courts et ont vu le ratio de diplômés de grade baisser. Il y a aussi des explications liées à la transformation de la clientèle. À son avis, il ne faut pas condamner a priori l'émergence de ces programmes qui répondent à des besoins, mais il faut s'intéresser à l'équilibre entre l'offre et les inscriptions dans les programmes de grade et les inscriptions dans les programmes de courte durée qui répondent aux besoins d'étudiants avec des parcours moins linéaires. Il faut considérer ces diplômes courts avec plus de nuances par rapport aux impacts sur les finances de l'Université et la pérennité des programmes de grade.

Mme Lefrançois rappelle que les inscriptions au doctorat de premier cycle sont stables et en hausse pour le baccalauréat.

M. Chénier-Marais demande s'il est possible pour un membre de l'Assemblée universitaire de répondre à une question posée précédemment.

Le président des délibérations confirme que oui, tant que cela ne devient pas un échange entre deux personnes et qu'on indique que l'intervention est en réponse à un commentaire précédent.

En complément d'information à la question de M. Molotchnikoff, M. Chénier-Marais rappelle que pour nombre de populations étudiantes, par exemple pour les populations issues des Peuples autochtones, les étudiants et étudiantes en situation de handicap et les parents étudiants, les formations courtes servent de premiers pas à l'université pour leur permettre par la suite de faire un baccalauréat par cumul ou un baccalauréat spécialisé, par exemple. Par ailleurs, revenant au commentaire du recteur sur le don chinois reçu en 2016, il demande au recteur quelles sont les options que la direction regarde actuellement en lien avec ce don.

Le recteur réitère d'abord qu'il s'agit d'allégations qui sont publiées par le *Globe and Mail* et que l'on n'a pas d'affirmation que ces allégations sont conformes à la vérité. Dans ce contexte, prendre des décisions institutionnelles à partir de ce que le *Globe and Mail* évoque n'est pas la meilleure façon de gérer une grande organisation comme l'UdeM. Il indique ensuite que trois grandes avenues sont examinées. Premièrement, ne rien faire, prenant comme base de raisonnement qu'il n'y a rien d'illégal ou de problématique avec le don reçu. Deuxièmement, retourner le don reçu ; cette option doit être réalisée à partir de contextes juridiques que l'on est à évaluer. Troisièmement, réaffecter le don à une autre finalité connexe et conforme aux valeurs et à la mission de l'Université.

Mme Kanouté estime qu'il faut réfléchir sur ce don en particulier, mais qu'au-delà de ce cas, il faut réfléchir aussi sur une philanthropie, responsable, éthique et plus transparente comme cela a été fait pour les fonds d'investissement, surtout que la philanthropie reste une nécessité pour l'Université, étant donné que l'on ne peut s'attendre à ce que le gouvernement finance la mission universitaire à la hauteur de ce qui est espéré.

Le recteur indique que la réflexion a eu lieu, l'Université a une politique d'acceptation des dons, et il rassure qu'il n'y a pas à l'UdeM de philanthropie « sale » : les dons que l'on reçoit suivent un processus transparent et font l'objet d'annonces et de communications. La politique d'acceptation des dons inclut un exercice de diligence d'examen du parcours des personnes qui proposent un don et elle prévoit des mesures qui assurent la liberté complète de l'Université dans la gestion des ressources sans aucun contrôle accordé au donateur, donc préservant la liberté académique de l'Université dans l'usage des ressources qui lui sont conférées sur le plan philanthropique. Il se dit heureux de l'avis exprimé par Mme Kanouté, qu'il partage, à l'effet que la philanthropie est un vecteur essentiel de financement pour les activités de recherche, d'enseignement, les bourses et autres, mais qu'il faut être attentif à l'identité et aux objectifs des individus et des organisations qui offrent d'aider l'Université par la philanthropie. Il rassure l'Assemblée que cette politique est solide dans la protection des intérêts de l'UdeM.

Relativement à la politique d'absence aux évaluations pour les étudiants, Mme Daigle demande si l'on prévoit le retour du billet médical obligatoire.

Mme Lefrançois rappelle que depuis le début de la pandémie, une mesure d'exception est reconduite d'un trimestre à l'autre. Pour l'hiver 2023, cela a été fait pour les absences de courte durée. Demain, la Commission des études se prononcera sur une éventuelle prolongation pour l'été 2023, et en juin, elle se penchera sur la pertinence de modifier le règlement du premier cycle et des études supérieures concernant le maintien des billets médicaux. La communauté sera informée de la décision qui sera prise.

Mme Hamzah demande si la politique de l'UdeM en matière d'éthique de la philanthropie inclut que la philanthropie ne doit pas être confondue avec les conditions d'autonomie de l'Université et protège des empiètements de la philanthropie aux contreparties qui consistent, par exemple, à inscrire les noms des philanthropes sur les pavillons, ou peut-être répondre à des demandes de réorientation des politiques de recherche ou autres.

Le recteur confirme que la Politique préserve la liberté académique de l'Université. Il signale que le nom de philanthropes sur un bâtiment ou en reconnaissance, par exemple, de la création d'une bourse ou d'une chaire est dans l'ordre des choses en philanthropie, mais cela s'arrête là. Il assure qu'il n'y a pas, à l'UdeM, d'interventions de donateurs qui exigent des changements d'orientation de recherche ; et si cela était demandé, l'Université se retirerait de cet accord avec un donateur. Il est hors de question que la philanthropie puisse avoir des conséquences néfastes sur des membres de la communauté universitaire dans l'exercice de leur liberté académique.

AU-0646-7 **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024**
- Rapport du comité du budget de l'Assemblée universitaire
2023-A0021-0646^e-762 à 765

À l'invitation du président des délibérations, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, présente le budget de fonctionnement 2023-2024 à l'aide d'une présentation électronique (document 2023-A0021-0646^e-762). Préalablement à la séance, les membres ont également reçu le budget provisoire 2023-2024 (document 2023-A0021-0646^e-763), les principales hypothèses budgétaires (document 2023-A0021-0646^e-764) et le sommaire de revenus et des dépenses (document 2023-A0021-0646^e-765). M. Filteau mentionne la présence de M. Philippe Prud'homme, directeur de la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle, pour répondre à des questions, au besoin.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), M. Bouchard, fait part des principaux enjeux qui ont été discutés par le Comité. Dans un contexte de baisse des effectifs étudiants, le Comité a soulevé l'importance de réfléchir à long terme aux moyens de réduire les effets de la volatilité baissière des effectifs étudiants sur les enveloppes facultaires. D'autre part, le Comité a salué la mesure pour la bonification du financement intégré aux enveloppes facultaires pour aider au recrutement d'étudiants chercheurs, ce qui aide à la fois à mieux soutenir nos étudiants et à avoir des équipes de recherche plus fortes. De plus, cette mesure a un effet positif sur les revenus en faisant croître les effectifs

du côté recherche. Le Comité a aussi discuté de la pertinence de revoir les bourses de soutien aux étudiants internationaux pour le deuxième cycle pour favoriser des bourses plus généreuses pour les maîtrises de recherche afin d'amorcer un meilleur recrutement au deuxième cycle de recherche et ainsi accroître l'attraction au troisième cycle recherche. M. Bouchard remercie les membres du CBAU ainsi que les membres de l'équipe des finances. Le Comité a salué le travail fait dans la préparation du budget et a témoigné sa satisfaction dans la réponse que l'équipe des finances, MM. Éric Filteau, Matthew Nowakowski et Philippe Prud'homme, a fournie à ses questions.

M. Lewis dit avoir été surpris de la baisse des effectifs étudiants. Il s'attendait à une hausse considérant que la population des jeunes en âge d'aller à l'université est en croissance selon les données sur l'éducation consultées sur le site du gouvernement. Il demande si une réflexion ou des pistes de solution sont envisagées à cet égard, et si l'on a des estimations sur le long terme, par exemple sur 10 ans, d'un retour à une certaine normalité.

Mme Lefrançois mentionne qu'en regard des prédictions des effectifs étudiants faites par le ministère de l'Éducation, on remarque un écart entre ce qui avait été prévu dans le passé et ce qui s'est avéré, et suggère que les prévisions qui sont faites sont peut-être à prendre avec des nuances.

M. Filteau évoque aussi l'impact de la pandémie, notamment pour les étudiants québécois du secondaire, sur la poursuite des études, qui a touché toutes les institutions universitaires du Québec. Les prévisions que l'on fait se basent notamment sur l'attractivité des programmes, le nombre de demandes d'admission, mais il est difficile de faire une prévision juste. Enfin, même lorsqu'il y aura une hausse du nombre d'étudiants diplômés des cégeps, il est difficile de savoir s'ils choisiront de venir à l'UdeM ou opteront pour un autre établissement.

M. Saul réitère qu'il aurait aimé voir un tel échange d'informations en affaires soumises pour étude, afin d'avoir une idée plus claire pour savoir vers où va l'Université. Référant à la page 12 de la présentation (document 762), il demande une clarification au sujet de la protection du MES, avec la mise en place d'un seuil garantissant le financement d'un minimum d'effectifs étudiants de l'ordre de 4,3 M\$.

M. Filteau explique que ce montant est basé sur un lissage de la baisse de l'effectif étudiant fondé sur deux critères : étudiants équivalent temps complet et étudiants équivalent pondérés, selon une formule, pour l'année en cours, qui permet d'établir un seuil et un certain minimum. Il est probable que les balises établies pour déterminer le minimum puissent changer. Il s'agit d'une mesure temporaire qui garantit un minimum selon une formule qui sera probablement modifiée dans le futur.

M. Saul dit comprendre qu'il s'agit du résultat d'une formule et non pas d'un montant fixe de 4,3 M\$.

M. Filteau confirme que oui.

En lien avec la question de M. Saul, M. Bouchard précise que le CBAU ne participe pas à l'exercice de construction du budget, cela relève de l'équipe de M. Filteau. Le CBAU, qui est un comité de l'Assemblée universitaire, fait le travail qu'a évoqué M. Saul, à savoir qu'il étudie le budget pour ensuite permettre à l'Assemblée universitaire d'échanger plus à fond à ce sujet.

Mme Matte-Landry demande si le montant pour le soutien à la réussite correspond au plan d'action pour la réussite étudiante du Ministère. Si oui, s'agit-il de la totalité du 1 M\$ qui correspond au plan d'action pour la réussite étudiante ? Deuxièmement, considérant l'importance de la transition écologique à l'UdeM, pourquoi le budget de l'Unité du développement durable a diminué de 100 000 \$ (document 765, page 8) ?

Concernant la question relative à l'Unité du développement durable, M. Filteau explique que le 100 000 \$ correspond au salaire de la personne responsable de la récupération des matières, notamment pour la valorisation des métaux et la vente d'équipements, dans le cadre du déménagement des unités du pavillon Roger-Gaudry vers le campus MIL. Cette personne a pris sa retraite et la

responsabilité de cette activité a été transférée à la DI, à l'unité des services à la communauté. Il précise que l'Unité de développement durable a surtout pour rôle de coordonner les actions et que les initiatives sont principalement réalisées par les unités.

En réponse à la première question, le directeur du BAPI, M. Prud'homme, indique qu'il n'y a que 1 M\$ du soutien à la réussite qui retourne aux Services à la vie étudiante ; le reste sert à financer certaines initiatives émanant de diverses unités, notamment du VRAÉE, par exemple les conseillers à la réussite.

Mme Matte-Landry demande si la totalité de ce montant de 1 M\$ pour les Services à la vie étudiante, pour le soutien à la réussite, vient du PARES.

M. Prud'Homme dit croire que oui, mais vérifiera.

M. Molotchnikoff fait remarquer qu'en 2015 l'UdeM avait 26 000 diplômés cégepiens et en 2021, 19 000, alors que le nombre d'inscrits augmente, ce qui éclaire quant aux inscriptions à l'Université. Sur la question d'un financement intégré, il demande si l'on a envisagé de tenir compte de multiples sources possibles de financement, par exemple les bourses, les contributions des parents, les contributions des subventions de recherche des chercheurs, dans l'objectif d'égaliser le financement pour tous les étudiants.

Sur la question des effectifs étudiants, M. Bouchard indique qu'il y a un délai de diplomation dans les cégeps, que l'on peut attribuer à la COVID-19, qui va se refléter de manière plausible comme un retard d'inscription dans les universités. Par rapport au financement intégré, dont le CBAU a discuté de manière large, une réflexion a lieu au sujet des différents soutiens financiers qui transitent par l'Université, mais on n'évoque pas la contribution parentale comme une des sources de financement parce qu'il n'est pas réaliste de pouvoir suivre ou contrôler ce facteur. Par ailleurs, les chantiers sur le financement intégré sont très avancés aux ESP et dans les facultés. L'approche plus intégrée ne sera pas un plan unique et homogène à travers toutes les unités parce qu'il y a des départements où les étudiants sont financés davantage par des bourses individuelles, alors que dans d'autres départements, ce sont des auxiliaires de recherche à travers les subventions des professeurs de recherche ; donc il faut que les financements intégrés tiennent compte de cette diversité de financement.

Concernant le réajustement des Services à la vie étudiante évoqué dans la présentation, Mme Sentissi désire savoir quels services seront touchés.

M. Filteau explique que ces décisions relèvent du Conseil de la vie étudiante.

Sur la question de la baisse de l'effectif étudiant, Mme Guay ajoute que le plein emploi a un effet d'attraction important sur les étudiants. Elle dit appuyer le commentaire du président du CBAU quant à l'importance de réfléchir à la façon dont les facultés sont tributaires du modèle de financement.

M. Filteau confirme qu'on observe une corrélation entre la baisse des inscriptions et une situation de plein emploi. Les formations courtes sont en baisse dans tous les établissements parce que les gens se font offrir de bons salaires et se font former dans l'entreprise. Sur la question touchant le financement des facultés : le modèle de financement gouvernemental par nombre d'étudiants a un impact direct sur le fonctionnement de l'Université ; une révision est prévue, mais on ne s'attend pas à des changements majeurs. Dans le cas d'une baisse des inscriptions, la suggestion évoquée par M. Bouchard, d'avoir une formule de lissage, sera étudiée dans le prochain budget.

En lien avec la baisse des inscriptions, Mme Hedaraly demande comment faire pour se distinguer des autres universités pour accueillir des étudiants en formation à distance, en accord avec les énoncés des orientations budgétaires à ce sujet et avec la position du recteur à l'effet que l'on ne veut pas que l'UdeM devienne une université entièrement à distance. Quels sont les paramètres pour ce qu'on considère comme étant de la formation à distance et comment on se distingue des autres universités pour attirer chez nous les étudiants qui pourraient choisir une autre université ?

M. Filteau note que la question dépasse le cadre du budget. Sur le plan budgétaire, 500 000 \$ additionnels ont été ajoutés au CPU pour favoriser le développement d'outils pédagogiques et du soutien pour le développement de cours à distance, hybride ou comodal. Ce sont les unités académiques qui sont porteuses de ces éléments et les outils financiers sont mis à leur disposition avec le support du CPU ainsi que du VRAÉÉ avec une enveloppe de 600 000 \$ pour le développement de cours. Il précise que le CPU est en appui aux facultés, mais ne développe pas de cours. Certaines facultés ont des sommes allouées spécifiquement à cette fin, par exemple la FEP et la FAS.

Considérant la tendance à la baisse des inscriptions observée chez les étudiants locaux, M. Lippé suggère qu'une réponse au problème pourrait être le recrutement des étudiants internationaux. Qu'est-ce que l'on planifie pour être en mesure de recruter un plus grand nombre de ces étudiants ?

M. Filteau indique qu'au niveau budgétaire, des efforts financiers ont été mis au niveau du Service des admissions. Sur le plan de la stratégie, cela relève de l'équipe du VRAÉÉ. Il rappelle que la baisse est surtout au niveau du premier cycle et que l'on ne vise pas à compenser cette baisse uniquement par l'augmentation des étudiants internationaux.

Mme Lefrançois indique que l'on veut au moins maintenir le niveau d'effectifs d'étudiants internationaux que l'on a, et souligne qu'il y a la question de la langue qui nous distingue d'autres universités ; et enfin, que l'on fait des efforts pour soutenir les étudiants non francophones qui veulent venir étudier à l'UdeM. L'augmentation des étudiants internationaux n'est pas la panacée.

Le recteur souligne que ce n'est pas le budget qui dicte ce que l'on doit faire en termes de recrutement d'étudiants et qu'il y a un risque à s'appuyer sur un afflux d'étudiants internationaux comme solution à un enjeu budgétaire préoccupant, comme constaté dans le contexte de la pandémie. Il en est de même pour ce qui a été évoqué précédemment pour ce qui est de la formation à distance : on ne vise pas à augmenter la formation à distance dans la perspective budgétaire d'avoir plus d'étudiants ou d'augmenter nos effectifs. On va le faire dans les programmes où c'est pertinent pour les clientèles que l'on veut servir, dans la perspective d'une amélioration de la qualité de l'offre de l'UdeM. Il souhaite que les décisions soient prises dans une perspective d'excellence, d'amélioration de l'offre de l'Université, de la qualité des programmes que l'on offre. Ce qui mène peut-être à la conclusion que l'on n'est pas dans une logique de croissance des effectifs continue. On prend les décisions en fonction de ce que l'on veut réaliser dans la poursuite de la mission de l'Université, pas l'inverse.

M. Lippé se dit d'accord avec le commentaire du recteur.

M. Sauvé-Lacoursière salue la nouvelle mesure pour le financement étudiant en recherche. D'autre part, il désire savoir d'où proviennent les sommes allouées à UdeM International et UdeM Français (document 765, page 7), qui sont de nouvelles structures administratives, notamment si elles proviennent de contributions étudiantes.

M. Filteau confirme que ces unités n'ont pas été financées par des contributions étudiantes. Pour l'essentiel, il s'agit du transfert des ressources qui étaient dans des unités vers les nouvelles unités créées avec les budgets associés. Il y a également eu un apport financier de 300 000 \$ pour UdeM International, un apport financier aux Services à la vie étudiante pour les services de soutien aux étudiants, et enfin une dépense de 125 000 \$ pour UdeM Français.

Mme Dionne observe que les plans d'action PPP et EDI viennent à échéance en décembre 2023 et que bon nombre de mesures ne sont pas complétées. Elle demande s'il y a suffisamment de fonds pour compléter les démarches et donner suite à ces plans.

M. Filteau confirme que les sommes requises ont été allouées pour compléter les deux plans d'action.

En ce qui a trait au développement durable, Mme Royle considère que les projets pour la mobilité durable sur le campus ne semblent pas très ambitieux pour une université, considérant que la majorité des GES issus des transports sont générés par les déplacements internationaux. Elle demande ce que l'Université va mettre de l'avant dans ce dossier.

M. Filteau rappelle qu'un plan sur la mobilité a été développé et que des actions ont été ciblées en matière de mobilité dans le cadre de la planification stratégique 2021-2023, touchant notamment les déplacements et les modes de transport, lesquels ont été mis en place cette année. Il souligne qu'au moins les deux tiers des étudiants viennent sur le campus à pied ou en transport en commun. Le REM, qui permettra d'accéder au campus Brossard, est aussi une occasion de se repositionner et d'accroître le pourcentage de personnes qui se déplacent en transport collectif. Il rappelle l'engagement pris dans le plan directeur d'aménagement de réduire de 10 % les espaces de stationnement sur le campus, incluant HEC et Polytechnique, et que le stationnement pour la taille de la population entière de l'Université est relativement limité.

M. Lewis désire savoir où en est l'Université par rapport à son objectif zéro déchet, et suggère qu'il serait intéressant d'avoir prochainement une présentation globale sur le développement durable.

En matière de réduction des déchets, M. Filteau donne l'exemple de la récupération des matières dans le cadre des travaux de déconstruction, et réfère aussi aux initiatives contenues dans le plan d'action en développement durable 2021-2023. Le nouveau plan d'action sera développé prochainement.

Mme Kanouté demande si le budget fait une place à la bonification des conditions de travail des différentes catégories d'employés à l'Université, pour pouvoir contribuer à tous les défis évoqués, par exemple en matière de développement durable, d'amélioration de l'attraction des étudiants.

M. Filteau indique que le budget ne prévoit rien à cet égard puisque ce n'est pas son rôle. Le budget répond à des besoins institutionnels d'orientations ou d'obligations prises par l'institution.

Mme Kanouté dit comprendre que l'Université n'a pas d'orientation en ce sens. Elle demande au recteur s'il n'y a pas d'intention ou de projet d'amélioration des conditions de travail des différentes catégories d'employés à l'Université.

Le recteur répond qu'à son sens cette question relève des relations de travail et de la négociation des conventions collectives ; elle n'appartient pas à la discussion budgétaire. D'autre part, il n'est pas de la juridiction de l'Assemblée de déterminer les conditions de travail des différents groupes d'employés. Le budget oriente les dépenses de l'Université en fonction des ressources qui sont disponibles, les conventions collectives seront négociées à mesure que les négociations se présentent, et les conséquences budgétaires seront traitées dans un budget ultérieur selon les engagements qui seront pris à l'Université.

Mme Kanouté mentionne qu'elle pose une question très générale, et qu'elle ne compte pas discuter des conditions de travail.

Le président des délibérations rappelle que l'Assemblée universitaire a juridiction sur les grandes orientations de l'Université et est appelée à commenter le budget. Il soumet que la question de Mme Kanouté n'aborde pas directement la question des relations de travail et que, telle que formulée elle est recevable, et la réponse peut simplement être que l'on n'a pas tenu compte de cet aspect.

AU-0646-8 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 mai 2023, à 14 heures.

AU-0646-9 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 40.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 15 mai 2023, délibération AU-0647-2